



## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CHSCT 76 DU 24 04 2017

M le Président ZERBINI (Directeur interrégional des Douanes) n'ayant pu se rendre disponible, la réunion est présidée par Mme DEBAN (DRFIP 76).

Après avoir constaté que le quorum était atteint et en l'absence de nouvelles déclarations liminaires, puisque l'ordre du jour correspond au report des points non traités faute de temps lors du dernier CHSCT 76, la présidente ouvre la séance.

Rappelons que la CGT ne cesse d'alerter nos directions sur les ordres du jour pléthoriques établis délibérément pour noyer les instances représentatives des personnels.

### **1) Approbation des procès-verbaux du 16 décembre 2016 et du 24 mars 2017**

Approuvés.

### **2) Point budgétaire – demande d'avis**

Comme l'indique le titre, il s'agit ici de donner un avis sur le budget, donc sur les actions proposées par les directions en matière de santé, d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.

Autrement dit, nous devons déterminer si l'action proposée relève bien d'un financement sur les crédits du chsct76 et uniquement cela. Nous n'avons pas à faire rentrer les chiffres dans les cases en hiérarchisant les dépenses : cela reste de la responsabilité de l'administration !!!

Pour la CGT finances publiques 76, il est hors de question de privilégier un service ou une direction dès lors que les actions proposées correspondent bien à des problématiques CHSCT.

L'idéal serait que nous soyons véritablement associés à l'établissement de ce budget, et ce bien en amont de la présentation en séance plénière : au moment de l'établissement des devis par exemple ?!

Or, nous constatons chaque année que le montant des actions présentées dépasse largement le budget alloué au chsct76 et que beaucoup de propositions relèvent avant tout du budget propre aux administrations.

C'est donc une véritable « pêche aux crédits » que nous devons supporter une fois de plus :

– que dire de l'action proposée pour la pose de cloisons à l'ex-école des douanes, alors même que nous avons dénoncé ce déménagement organisé « à la va-vite » dans un cadre budgétaire restreint à minima, au détriment des collègues !?

– que dire de l'action proposée pour la levée des réserves électriques à la DRFIP76 ; la direction reconnaît elle-même qu'elle est en retard sur ce point et nous promet que cela ne se reproduira plus...

– que dire du « flou artistique » qui subsiste sur l'action de désamiantage du site du Havre ?!

Dès connaissances de l'incident, la CGT a été la seule à solliciter les crédits du chsct76 auprès de notre direction en encourageant nos acteurs de la prévention à chiffrer des devis pour le retrait des matériaux amiantés.

En réponse, la direction nous propose environ 10 000€ de devis concernant des mesures d'empoussièrement sur une enveloppe de 51 000€ demandée... Où sont les devis ?!

La direction nous informe qu'elle nous les transmettra au fil de l'eau ?!

Dès le début, la CGT finances publiques 76 a insisté auprès de nos directeurs sur la nécessité de régler le problème d'amiante sur le site du Havre au plus vite et en priorité, au regard de l'inquiétude légitime de nos collègues.

Sur la méthode, la CGT finances publiques 76 tient à rappeler sa position en matière d'amiante : nous sommes résolument pour la dépose, c'est-à-dire le retrait et le remplacement pur et simple du matériau amianté !!!

Même si les opérations de dépose des matériaux amiantés sont plus coûteuses, elle ont l'avantage de régler le problème.

Or, pour la direction de la DRFIP76, le choix de « l'encapsulage » ne relève pas uniquement d'un choix budgétaire : la direction considère que l'encapsulage est une bonne solution (peur d'un incident lié à la « dépose » due à la volatilité des fibres, moindre coût...) et ce malgré l'éclairage de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST) sur l'absence de danger des opérations de dépose lorsqu'elles sont menées selon le protocole prévu.

Pourquoi alors utiliser les crédits du chsct76 pour des mesures d'empoussièrement qui, même si elles sont nécessaires en l'état actuel de la situation, pourraient être évitées par une action ambitieuse de retrait de grande envergure sur l'ensemble des sites de la DRFIP76 afin de lever tous les doutes et d'écartier définitivement le risque amiante, quel qu'en soit le coût ?!

La santé des agents ne se négocie pas !!!

– que dire enfin des actions chiffrées et présentées sans devis ?!

**Nous rappelons à nos directeurs que le CHSCT ne saurait se limiter aux crédits alloués chaque année aux agents du ministère pour l'amélioration de leurs conditions de travail.**

### **3) Fiches de signalement, accident de services, maladies professionnelles et analyse des exercices d'évacuation**

Lorsque nous soulevons l'absence de réponses écrites de la direction sur un grand nombre de fiches de signalement, celle-ci nous informe qu'il existe une démarche systématisée à la DRFIP76 : courrier en cas de récurrence et dépôt de plainte selon la situation.

Nous n'avons donc plus qu'à la croire sur parole...

#### **Accidents de service :**

Comme la CGT le dénonce depuis plusieurs années, l'étude des accidents de service se résume encore à un inventaire ! L'administration ne se donne jamais la peine de remplir la colonne « analyse et mesures prises ». Si tous les accidents ne méritent pas de retenir l'attention du CHSCT, certains doivent nous alerter et méritent une analyse suivie de prévention.

L'ISST nous précise que les CHSCT sont en attente d'un « livrable » ou guide méthodologique sur les bonnes pratiques en matière d'analyse de ce point obligatoire à chaque ordre du jour : celui-ci devrait harmoniser les pratiques et préciser l'action des CHSCT, notamment sur la possibilité d'enquêtes du CHSCT sur certaines situations.

A suivre...

### **4) PAP 2016 INSEE, DI Douanes Rouen, DR Douanes Rouen, DR Douanes au Havre – bilan – demande d'avis**

Résultat :

refus d'émettre un avis unanime, puisque l'année 2016 est écoulée.

### **5) PAP 2017 DI Douanes Rouen, DR Douanes Rouen, DR Douanes au Havre, DRFIP – demande d'avis**

Résultat :

Abstention unanime sur les PAP des douanes.

Pour le PAP de la DRFIP76, si FO a voté favorablement et salué l'effort de notre direction, la CGT s'est refusée à donner un avis.

Solidaires s'est abstenu.

### **6) Présentation des rapports de l'ISST (Yvetot, Harfleur, CREPS, Locaux syndicaux de la DI)**

### **7) Décès de M.HOULET et de M.RIVALAN – Délibération sur les demandes d'enquête**

L'ISST présente le guide méthodologique sur l'enquête du CHSCT en cas d'acte suicidaire.

Nous présentons à notre tour la résolution sur une demande d'enquête :

## Demande d'enquête

### Vote d'une résolution relative à l'organisation de la délégation d'enquête du CHSCT-76.

Suite au décès d'un agent de la DRFIP de Seine-Maritime, le CHSCT-76 décide de l'organisation d'une enquête (conformément à l'article 53 du décret n°82-453 modifié).

L'objet de l'enquête sera centré exclusivement sur l'analyse du travail, son organisation et les contraintes professionnelles de l'agent et du service, en vue d'identifier des mesures de prévention des risques psychosociaux et des actions d'amélioration des conditions de travail.

Les délégués entendent respecter les huit principes repris dans le « Guide méthodologique, relatif à l'enquête du CHSCT sur les conditions de travail à la suite d'un acte suicidaire », validé par le CHSCT-M et édité en avril 2013 par le Ministère de l'Economie et des Finances.

### Un travail collectif dans le cadre du mandat donné par le CHSCT.

#### Information des agents :

Les agents seront informés du lancement de l'enquête du CHSCT, de ses résultats et des suites qui seront données par l'administration.

#### Volontariat et anonymat.

Les agents seront sollicités sur la base du volontariat (questionnaires, entretiens). La confidentialité des informations qu'ils fourniront et leur anonymat seront garantis.

#### Objectivité :

L'enquête repose sur la mise en évidence de faits et éléments objectifs et non sur des interprétations ou des jugements de valeur.

#### La prévention pour finalité :

Après le recueil des informations et l'analyse des conditions de travail, la délégation d'enquête proposera des mesures de prévention visant à réduire les risques identifiés.

#### Suites données à l'enquête.

La délégation d'enquête rendra compte de son travail devant le CHSCT qui en débattrà, se prononcera sur les suites à donner par un vote sur l'ensemble du rapport d'enquête (analyses et propositions).

#### Moyens de la délégation

Toutes facilités doivent être données à la délégation du CHSCT pour exercer sa mission d'enquête.

#### Périmètre de l'enquête :

Afin de réaliser au mieux sa mission, la délégation souhaite pouvoir :

- effectuer une analyse comparative de services similaires : Brigades de Rouen
- accéder à tous services qui permettront de trouver les renseignements et les éléments nécessaires à cette enquête.

#### Composition de la délégation :

En plus d'un représentant de l'administration, une personne de chaque organisation syndicale représentée au CHSCT-76, en l'occurrence FO, CGT et Solidaires Finances Publiques, sera membre de la délégation du CHSCT-76.

A Rouen, le 24 avril 2017.

## **Le CHSCT76 vote à l'unanimité la résolution sur le principe d'une enquête.**

Devant l'hostilité des représentants de la DIRCOFI sur la possibilité d'une enquête, devant l'entêtement de ces derniers à ne pas nous écouter, nous leur rappelons que quelle que soit leur décision, nous ne nous interdirons pas de faire une demande ultérieure en séance plénière. Nous souhaitons juste avoir un premier retour d'expérience sur la pertinence de l'enquête qui sera menée au sein des services de la DRFIP76, moins méfiante à l'égard du CHSCT.

### **8) Nouvelle configuration des services FD (France Domaine) et RPIE (responsable de la politique immobilière de l'État) à la DRFIP de Rouen.** **Impact de la réinstallation immobilière sur le service du CBR (contrôle budgétaire en région) – Demande d'avis**

Ce point ayant fait l'objet d'une présentation en Comité Technique Local (CTL), nous soulignons une nouvelle fois le problème dans l'articulation des instances.

Nous rappelons à tous que la seule façon d'empêcher ou du moins de retarder la mise en place d'un projet de restructuration ou de fermeture reste le refus de vote en CTL afin d'obtenir l'avis du CHSCT compétent. Cela n'a pas été le cas ici.

Dans ce « projet », la CGT dénonce également le peu de m2 alloués aux agents (8m2 / agent) comparativement aux « encadrants » (autour de 20m2 / par encadrant) et propose à la direction de réfléchir à une autre répartition des surfaces, comme cela se fait dans l'administration des douanes, où les chefs de services et leurs adjoints travaillent dans le même bureau.

Résultats :

Refus d'émettre un avis pour la CGT et solidaires, abstention pour FO.

### **9) Questions diverses**

– Nous ré-insistons sur la nécessaire reprise des exercices d'évacuation incendie à la DRFIP76.

– Les douaniers ont rappelé la problématique de la mise en place de la réglementation européenne sur le contrôle systématique des passeports. Ce contrôle qui s'effectue sans moyens humains et informatiques supplémentaires n'est pas sans poser d'énormes problèmes aux collègues.

Fin de la séance .